Questions-Réponses « Scolarisation des enfants de migrants » **[1]**

Quelle que soit sa situation administrative, tout enfant âgé de 6 à 16 ans sur le territoire français doit avoir accès à l'instruction. En pratique, comment sont accueillis et accompagnés les élèves issus de familles migrantes ? Droit à l'éducation et à la scolarisation, convention internationale des droits de l'enfant, position de l'enseignant : retrouvez les questions posées aux invités lors d'un chat live organisé en partenariat avec Solidarité Laïque.
En savoir plus (Autonome de Solidarité laïque) [2]

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/questions-r%C3%A9ponses-%C2%AB-scolarisation-des-enfants-de-migrants-%C2%BB
[2] https://www.autonome-solidarite.fr/chats/scolarisation-des-enfants-de-migrants/